



Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH)

Cadre légal	<p>Règlement (UE) N° 235/2014 du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2014 instituant un instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme dans le monde (IEDDH): http://www.europedirectplr.fr/upload/file/Reglement_235_2014_Instru_democratie_droits_homme_2014_2020.pdf</p> <p>Règlement (CE) N° 236/2014 du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2014 énonçant des règles et des modalités communes pour la mise en œuvre des instruments de l'Union pour le financement de l'action extérieure http://www.europedirectplr.fr/upload/file/Reglement_236_2014_dispositions_communes_action_exterieure_2014_2020.pdf</p>
Durée programme	2014-2020
Budget	1,33 milliards euros
Objectifs généraux	<p>Objectif général : l'IEDDH fournit une aide au développement et à la consolidation de la démocratie et de l'État de droit, ainsi qu'au respect de l'ensemble des droits de l'homme et des libertés fondamentales.</p> <p>Objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ soutenir et renforcer, conformément à l'approche consistant à envisager le cycle démocratique dans son ensemble, la démocratie participative et représentative, y compris la démocratie parlementaire, et les processus de démocratisation, essentiellement au moyen des organisations de la société civile au niveau local, national et international ; ❖ promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales proclamés dans la déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies et dans les autres instruments internationaux et régionaux dans le domaine des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, essentiellement au moyen des organisations de la société civile ; ❖ renforcer le cadre international pour la protection des droits de l'homme, la justice, l'égalité des sexes, l'État de droit et la démocratie, et pour la promotion du droit humanitaire international ; ❖ instaurer un climat de confiance à l'égard des processus électoraux démocratiques et des institutions et en renforcer la fiabilité et la transparence, à toutes les étapes du cycle électoral.
Mise en oeuvre du programme	<p>Types de financement:</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ subventions ❖ marchés publics de services, de fournitures ou de travaux ❖ appui budgétaire général ou sectoriel ❖ contributions aux fonds fiduciaires créés par la Commission ❖ instruments financiers tels que des prêts, des garanties, des participations ou quasi-participations, des investissements ou participations et des instruments de partage des risques, si possible sous la direction de la BEI ou de la BERD.

Centre d'information Europe Direct Pyrénées Languedoc Roussillon (ADRET)

Web: www.europedirectplr.fr
Tel : (33) (0)4 68 05 38 84
Mail: contact@europe-direct.fr
Twitter : @EUROPEDIRECTPLR
Facebook : <http://goo.gl/nx6cn>



Mise en oeuvre du programme (suite)

L'IEDDH prévoit l'**attribution directe** de subventions dans les cas suivants :

- ❖ subventions d'un faible montant aux défenseurs des droits de l'homme pour le financement d'actions de protection d'urgence, le cas échéant sans qu'un cofinancement soit nécessaire ;
- ❖ subventions destinées au Haut Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme ainsi qu'au Centre interuniversitaire européen pour les droits de l'homme et la démocratisation, qui propose un master européen en droits de l'homme et démocratisation et un programme de bourses UE - Nations Unies, ainsi qu'à son réseau associé d'universités qui propose des diplômes de troisième cycle sur les droits de l'homme, y compris les bourses pour les étudiants et les défenseurs des droits de l'homme provenant de pays tiers.

Lorsqu'il est fait usage de l'un de ces types de financement, la **coopération** entre l'Union et ses partenaires peut, entre autres, **prendre les formes suivantes** :

- ❖ accords triangulaires par lesquels l'Union coordonne, avec les pays tiers, l'assistance qu'elle accorde à un pays ou à une région partenaire;
- ❖ mesures de coopération administrative telles que jumelages entre institutions publiques, autorités locales, organismes publics nationaux ou entités de droit privé investies de missions de service public d'un État membre et ceux d'une région ou d'un pays partenaire, ainsi que mesures de coopération auxquelles participent des experts du secteur public détachés par les États membres et leurs autorités régionales et locales;
- ❖ contributions aux coûts nécessaires à la mise en place et à la gestion d'un partenariat public-privé;
- ❖ programmes d'appui aux politiques sectorielles, par lesquels l'Union fournit un appui au programme sectoriel d'un pays partenaire;
- ❖ bonifications d'intérêts;
- ❖ financement sous forme de subventions à des agences de l'Union ;
- ❖ contributions à la participation des pays aux programmes et aux agences de l'Union.

Dans le cadre de l'IEDDH, les organismes et les acteurs ci-après sont **admissibles** à un financement :

- ❖ organisations de la société civile, y compris les organisations non gouvernementales sans but lucratif et les fondations politiques indépendantes, les organisations locales et les agences, institutions et organisations du secteur privé sans but lucratif, ainsi que leurs réseaux opérant aux niveaux local, national, régional et international ;
- ❖ agences, institutions et organisations du secteur public sans but lucratif, ainsi que leurs réseaux opérant aux niveaux local, national, régional et international;
- ❖ organes parlementaires nationaux, régionaux et internationaux, lorsque cela est nécessaire pour réaliser les objectifs de l'IEDDH et lorsque la mesure proposée ne peut être financée par un autre instrument ;
- ❖ organisations intergouvernementales internationales et régionales;
- ❖ personnes physiques, entités sans personnalité juridique.

Centre d'information Europe Direct Pyrénées Languedoc Roussillon (ADRET)

Web: www.europedirectplr.fr
Tel : (33) (0)4 68 05 38 84
Mail: contact@europe-direct.fr
Twitter : @EUROPEDIRECTPLR
Facebook : <http://goo.gl/nx6cn>



Appels à propositions	Site Europeaid : http://goo.gl/IWCmKF
Documentation utile	Guide pratique des procédures contractuelles dans le cadre des actions extérieures de l'UE : outil de travail unique, qui explique les procédures contractuelles s'appliquant à tous les contrats d'aide extérieure de l'UE financés par le budget général de l'Union européenne (Budget) et le 10ème Fonds européen de développement (FED) http://ec.europa.eu/europeaid/prag/document.do?locale=fr Site web « L'UE et les droits de l'homme » : http://eeas.europa.eu/human_rights/index_fr.htm
Contact européen	Office de Développement et Coopération - EuropeAid COMMISSION EUROPEENNE B-1049 Bruxelles Tél : +32-02-299-11-11 L'IEDDH sur le site de la DG « DEVCO » (Europeaid) : http://www.eidhr.eu/the-european-instrument-for-democracy-and-human-rights?LANG=fr
Contact national	Ministère des Affaires étrangères et du Développement international : http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-France/
Contact Languedoc-Roussillon	Pas de structure spécifique dédiée au programme dans toutes les régions. Contactez le Centre Europe Direct le plus proche de votre commune. http://ec.europa.eu/france/activite/information/europe_direct/carte-interactive_fr.htm
Date mise à jour	25 septembre 2014



Centre d'information Europe Direct Pyrénées Languedoc Roussillon (ADRET)

Web: www.europedirectplr.fr
Tel : (33) (0)4 68 05 38 84
Mail: contact@europe-direct.fr
Twitter : @EUROPEDIRECTPLR
Facebook : <http://goo.gl/nx6cn>

